

PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE POLICE NORD VAUDOIS

Mercredi 22 juin 2016, Centre ORIF, Pomy

Le président Dominique Vidmer salue l'assemblée présente et souligne que le Conseil intercommunal se rassemble pour la première fois, avec 13 communes membres de l'association.

En préambule la parole est donnée au représentant des autorités de la commune de Pomy M. Patrick Grin, membre du CODIR.

Celui-ci est heureux de nous accueillir dans les locaux mis à disposition par le Centre ORIF (Organisme Romand d'Intégration et de Formation) qu'il remercie. La grande salle du village ayant été détruite par un incendie.

Puis M. Jean-François Martin, responsable de la formation du dit centre et membre du Comité de Direction nous présente les différents modules de formations qui sont proposés sur le site depuis sa création en 1968.

La mission principale est de former des personnes atteintes dans leur santé, soutenues par l'Assurance Invalidité afin qu'elles puissent réintégrer au mieux le marché du travail suite à une maladie ou un accident ; ceci par des structures adaptées pour des personnes malvoyantes ou handicapées physiquement. Les postes de travail sont ainsi adaptés à chacun ceci en collaboration avec des entreprises locales.

10 centres ORIF existent en Suisse romande. Celui de Pomy compte pas moins de 75 collaborateurs. 150 apprentis y sont formés entre Pomy et Montagny en Chamard, avec environ 35 formations différentes sur la Romandie. Pomy s'occupe des formations administratives, bureau, commerce, réception aide-comptable. Mais également chimie, biologie, informatique, cuisine, intendance avec à terme un CFC ou une Attestation Fédérale Professionnelle en 2 ans. Un service d'intégration encadre les apprentis de l'entretien jusqu'au premier contrat de travail.

b) Ouverture de la séance

M. Vidmer reprend la parole et procède aux opérations statutaires. Il ouvre la séance.

a) Appel nominal

Il invite Mme Marie-Louise Miéville secrétaire, à procéder à l'appel nominal des délégués assermentés pour 8 communes.

Suite à cet appel il est enregistré la présence de 8 communes comptabilisant 13 délégués sur 16.

c) Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2015 à Suchy.

Le procès-verbal a été adressé à chaque délégué avec la convocation, il n'est donc pas lu. Ne suscitant aucune remarque, le Président le soumet aux voix et c'est à l'unanimité que celui-ci est adopté.

M. Vidmer remercie Mme Marie-Louise Miéville pour sa rédaction.

d) Adoption du procès-verbal d'assermentation au CODIR du 16.12.15

Egalement adressé aux délégués avant la séance sa lecture n'est pas demandée.

Sans remarque ni modification, celui-ci est présenté au vote qui aboutit à une acceptation unanime.

e) Adoption de l'ordre du jour

M. Vidmer annonce une modification de l'ordre du jour.

Le point 6 avec le préavis 03/2016 a été retiré par le CODIR, des négociations étant toujours en cours le concernant.

Il procède à l'adoption du nouvel ordre du jour lequel obtient l'unanimité.

Nouvel ordre du jour :

- 1) Assermentations
- 2) Communications du Président du Conseil intercommunal
- 3) Communications du CODIR par sa Présidente
- 4) Préavis 01/2016. Comptes 2015 – Rapport de la commission de gestion. Débat et décision
- 5) Préavis 02/2016. Demande de crédit complémentaire – réaménagements internes et Comptoir Nord vaudois
- 6) Divers et interventions individuelles

1) Assermentations

Cinq nouvelles communes ont rejoint l'association lors du dernier Conseil. Il y a lieu d'assermenter les délégués présents pour cette dernière séance de législature.

Après lecture de la promesse légale, les délégués suivants prêtent serment :

- NICOLE Blaise, Chamblon
- TACHE Jean-Marc, Cheseaux-Noréaz
- BLOCH Olivier, Cheseaux-Noréaz
- MARENDAZ Pascal, Method
- HARVEY Lorna, Suscévaz
- BONNEVAUX Alain, Treycovagnes
- BAUDAT Stéphane, Treycovagnes

Ils deviennent dès lors délégués avec pouvoir de délibération et décision. Ce qui porte à 20 sur 26 le nombre de délégués présents assermentés pour 13 communes.

2) Communications du Président du Conseil intercommunal

a) M. Dominique Vidmer communique la date de la séance d'installation des autorités de l'Association intercommunale de Police Nord vaudois, mise en place par la Préfecture et qui aura lieu en date du 6 juillet 2016, à la Salle des Débats de l'Hôtel de Ville d'Yverdon-les-Bains.

b) Il relate également la cérémonie du rapport de corps dont le Conseil a été convié et qui a eu lieu cette année pour la première fois sur la Place Pestalozzi d'Yverdon-les-Bains. Cérémonie qui a permis la mise en valeur des trois corps sécuritaires que sont le Service de Défense Incendie, la Protection Civile et la Police Nord vaudois.

L'endroit choisi apportant le côté solennel, cette cérémonie était une réussite malgré le temps gris et légèrement pluvieux ce jour-là.

c) Il demande également que lorsqu'un courrier vous est adressé, de bien vouloir y donner suite. Que chacun veuille bien se sentir concerné et surtout y répondre !

d) Il annonce que les deux communes de Corcelles-sur-Chavornay et Essert-Pittet auront toujours les mêmes membres du CODIR et délégués jusqu'à la fin de l'année, leur mandat ayant été prolongé en raison de la fusion au 31 décembre 2016.

3) Communications du CODIR par sa Présidente

Madame Valérie Jaggi Wepf prend la parole et se dit très heureuse de voir l'assemblée si bien représentée par 13 communes associées qui vont pouvoir débattre officiellement. Elle remercie chacun de son engagement.

Elle informe l'assemblée que tout se déroule très bien avec un CODIR qui a lui doublé apportant ainsi une nouvelle dynamique.

Elle rappelle la cérémonie d'installation du 6 juillet 2016, laquelle verra la nomination de la commission de gestion. Elle aimerait augmenter celle-ci pour passer de 5 à 7 membres et demande donc que chaque commune réfléchisse et montre de l'intérêt pour présenter des candidats ce jour-là.

4) Préavis 01/2016. Comptes 2015. Rapport de la commission de gestion – Débat et décision.

M. Vidmer transmet la parole au commissaire-rapporteur de la commission de gestion M. Serge Berthoud. Celui-ci énumère les remarques et constatations suivantes :

1) La répartition des charges est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2014 et à la valeur du point d'impôt calculée selon les chiffres de la péréquation 2014 également.

2) Les communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité, ont payé leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt (au prorata temporis pour Pomy, entrée le 1^{er} juillet), le solde étant réparti entre Yverdon-les-Bains (82,75 %) et Orbe (16,03 %), selon la pondération prévue dans le protocole initial.

3) Grâce aux économies réalisées par rapport aux prévisions 2015, la facturation des coûts de la police régionale aux communes partenaires est inférieure de Fr. 760'589. --.

Puis le Président ouvre la discussion.

M. Stéphane Baudat désire connaître ce que représente le montant pour le défraiement des membres. Il lui est répondu que cela concerne les membres du CODIR, ainsi que le Conseil intercommunal.

M. Vidmer informe qu'en ce qui concerne sa commune, lorsque le membre du CODIR se rend à une séance CODIR ou du Conseil intercommunal comme ce soir, sa commune ne lui donne rien, étant donné qu'il reçoit déjà une rétribution de la Police Nord vaudois.

La discussion se poursuit, M. Etienne Miéville s'interroge concernant le tableau de répartition des coûts et de valeur du point d'impôt. Il constate que les chiffres d'Essert-Pittet et Ependes ont été inversés et demande que cet état de fait soit corrigé.

La discussion n'étant plus sollicitée M. Vidmer soumet le préavis 01/2016 avec le rapport de la commission de gestion, accompagnés de la décharge du CODIR, en tenant compte de la remarque apportée par M. Miéville à la votation.

Les comptes de l'exercice 2015 sont acceptés par 19 voix pour, avec 1 abstention, sans avis contraire.

5) Préavis 02/2016. Demande de crédit complémentaire, aménagement interne du comptoir Nord vaudois.

La parole est à nouveau laissée à la commission qui, par l'intermédiaire de son rapporteur communique ses conclusions :

1) La commission a apprécié que le CODIR présente une demande de crédit complémentaire, s'agissant de surcoûts liés à des situations qui n'étaient pas prévisibles au moment de l'établissement du budget 2016, soit :

Le réaménagement des locaux suite à un changement de la structure opérationnelle de la PNv, et la nécessité de revoir le concept du stand qui avait acquis le statut d'hôte d'honneur pour l'édition 2016 du comptoir Nord vaudois.

La discussion est ensuite ouverte et n'apporte aucune remarque. Il est procédé alors au vote de ce préavis.

Avec 19 voix pour, 1 abstention, sans avis contraire, le préavis 02/2016 est accepté.

6) Divers et interventions individuelles

a) M. Pierre Mercier intervient afin de motiver le retrait du préavis 03/2016 concernant la pondération financière demandée par la commune d'Orbe pour leur sécurité.

En effet, le Conseil communal de cette ville tient séance ce jeudi 23 juin 2016 et c'est là que M. Mercier devra répondre à une motion qui a été déposée, concernant leur participation financière à la PNv. Il proposera au Conseil communal de bien vouloir patienter 1 année, pour deux raisons essentielles.

Premièrement parce qu'ils ne sont toujours pas en possession des chiffres que la Gendarmerie vaudoise devait leur fournir et deuxièmement qu'il y aurait des discussions avec les chiffres de la PNv.

Il attend donc de voir si le Conseil acceptera d'attendre encore une année et espère qu'Orbe maintiendra son engagement. M. Mercier serait très déçu si Orbe se retirait maintenant car rien ne peut remplacer une police de proximité.

M. Vidmer d'ajouter, que les prix proposés par la police cantonale ne vont pas pouvoir rester tels qu'actuellement, qu'une augmentation sera également à l'ordre du jour tôt ou tard.

M. Jean-Michel Reguin de Montcherand rebondit sur les décisions qui vont être prises par Orbe en invoquant que si Orbe se retire Montcherand devrait également le faire, étant donné qu'ils sont liés avec eux et qu'il faudrait aussi qu'ils s'inquiètent de leurs communes voisines.

M. Vidmer ajoute que c'est tout-de-même Orbe qui a demandé cette association intercommunale.

M. Mercier complète en arguant que la commune d'Orbe a vu ses chiffres passer du noir au rouge et que la PNv y participe avec 1,7 million. Chiffre élevé qui amène leur commission à faire diminuer celui-ci. Que la qualité de la Police Nord vaudois est un argument de poids et que c'est à l'association de démontrer ses avantages.

M. Vidmer renchérit en invoquant le rôle primordial qu'a le coût de la sécurité aujourd'hui. Le prix paraît peut-être élevé mais d'une grande nécessité, lorsqu'il est fait de proximité. Il émet l'espoir que la nouvelle commune de Chavornay repense par la suite à une Police régionale. Il va tout faire pour qu'une demande de coût soit à nouveau adressée à la PNv, malgré la présence à Chavornay de la Gendarmerie cantonale, qui passe inaperçue dans la commune.

Le service fourni par la Gendarmerie n'a rien à voir avec la PNv tel qu'il est pratiqué dans les 13 communes. Il estime que ce n'est pas une question de prix qu'il faut voir mais plutôt les services qui sont exécutés. Cela apporte une meilleure qualité de vie.

Mme Jaggi Wepf informe que la commune d'Orbe, selon les statuts, a un engagement jusqu'en 2022. Que le coût de sortie avant ce terme serait énorme.

M. Stéphane Baudat prie M. Mercier de transmettre au Conseil communal d'Orbe, qu'une petite commune telle que Treycovagnes a joué l'ouverture. Qu'ils ont fait le pas avec leurs citoyens afin qu'Orbe puisse être rattachée à la PNv. Qu'il y a aussi une cohésion régionale à respecter et pas seulement l'aspect financier.

b) Le Président demande quelle commune serait disposée à recevoir la prochaine séance du Conseil intercommunal.

M. Baudat présente la commune de Treycovagnes. La date sera arrêtée plus tard avec les autorités de la nouvelle législature.

c) La parole est cédée à M. Yves Pellaux, Syndic de Pomy pour une brève présentation de sa commune.

Entourée de cinq autres communes Pomy compte 750 habitants. Le point culminant se trouvant à 625 mètres. Pomy existait déjà 115 ans avant Jésus-Christ. Une conduite d'eau ayant été retrouvée lors de fouilles archéologiques. Ils ont découvert que les Romains utilisaient déjà l'eau dans le même captage de La Maulaz qu'aujourd'hui.

L'autoroute A1 a été propice au développement de celle-ci. D'ici les 15 à 20 ans à venir la croissance démographique ira en augmentant. Un nouveau giratoire va voir le jour ainsi qu'une liaison à mobilité douce avec Yverdon-les-Bains.

Et pour terminer M. Pellaux recommande à l'assemblée la petite réception confectionnée par la brigade de cuisine du centre ORIF à la fin de la séance.

d) M. le Commandant Pascal Pittet s'exprime à son tour. Il tient à remercier particulièrement M. Pierre Mercier qui a été l'initiateur du projet de la police régionale Nord vaudoise. Il a su rassembler et convaincre les communes actuellement membres de la nécessité d'une telle sécurité.

Il relate quelques points clés de l'organisation et du travail de la PNv, et ajoute que la police de proximité est quant à elle une police de personnes à l'écoute de la population.

M. Pittet est en charge de la sécurité publique depuis 2010 qui comprend la police, le contrôle des habitants, la mobilité et la police administrative dont M. Vincent Audemars en est le responsable avec les finances.

M. Richard Guillemain, capitaine est Chef de l'Etat-major et s'occupe également des ressources humaines.

M. Pittet nous informe de la prochaine inauguration le 27 juin 2016 du nouveau poste de police à la gare d'Yverdon-les-Bains. Des agents de proximité et de sécurité publique ont été déplacés du poste du Valentin 12 sur celui de la gare. Ce lieu sera ouvert avec des horaires

variables, dès lors qu'il faut tenir compte des problèmes qui surviennent en fonction des heures et des personnes.

En ce qui concerne les différents territoires à couvrir, des présences sont agendées et effectuées, mais il est évident que si des demandes supplémentaires sont nécessaires, les communes ne doivent pas hésiter à appeler.

Plusieurs enquêtes avec des problématiques de vie sont ouvertes par la police de proximité, souvent pour des relations de voisinage, de nuisances sonores, d'insalubrité etc... L'on en trouve également maintenant une douzaine à Orbe touchant le centre-ville.

Egalement en activité, la médiation nocturne est devenue indispensable. Une vingtaine de citoyens ont été formés à la gestion des conflits, à la communication verbale et également dans la technique d'information. De telles démarches pourraient également être prises en compte à Orbe. Il se tient pour cela à l'écoute.

Quant aux chiffres, ils fluctuent peu mais les délits par contre ont baissé de 16 % dans le Nord vaudois. Un problème subsiste avec un groupe de jeunes pratiquant le vol par effraction dans les véhicules parkés, soit dans les parkings publics de la ville ou dans les petits quartiers habités. Egalement en ville une quinzaine de jeunes s'attaquent à d'autres jeunes avinés sortant de lieux publics en fin de soirée pour les dévaliser. Tout ceci se traduit par de l'insécurité.

Ne voulant pas effrayer l'assemblée, mais que celle-ci soit avisée, il remarque qu'il y a une recrudescence de la drogue à Yverdon-les-Bains, le phénomène était déjà connu mais devient assez inquiétant, celui-ci s'est déplacé de la Riviera pour venir dans le Nord vaudois. Arrivant par les axes principaux routiers mais aussi par le train. En l'état, l'effet de présence policière calme un peu les choses, mais il pense que le risque existe qu'il y ait un jour, un homicide dû à la drogue.

M. Vidmer demande ce qu'il est advenu de « La Caravane » à mission religieuse, mise en place à Yverdon-les-Bains pour de la prévention et dont les communes avaient été sollicitées afin de participer au financement.

M. Jean-Claude Ruchet de répondre que le poste a été repris par une nouvelle personne et que cela va perdurer.

M. Bernard Annen, lui-même inscrit à la formation de médiateur nocturne demande à quel moment il sera sollicité pour le samedi. Il lui est répondu qu'il faudra attendre la fin de la 2^{ème}

session de formation et qu'après les personnes formées seront appelées en fonction de la nécessité du moment.

M. Vidmer remercie l'assemblée et lève la séance à 21 h.

Pour le bureau du Conseil

Le Président

Dominique Vidmer



La Secrétaire

Marie-Louise Miéville

